

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022
Date de publication : 8 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.
Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefeuve.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Bois de Châtenay : destination des coupes de bois pour l'exercice 2023 : coupes non réglées

M RAYMOND, représentant de l'Office National des Forêts, présente au Conseil municipal le « Plan d'aménagement forestier » du Bois de Châtenay validé en Conseil municipal le 7 Janvier 2020. En effet, par courrier du 4 Juin 2018, Monsieur le Préfet a rappelé l'obligation, pour les collectivités territoriales, d'appliquer le régime forestier dès lors qu'elles sont propriétaires de plus de 10 hectares. Les bois doivent être gérés par l'ONF qui propose aux communes un plan d'aménagement forestier. La commune était concernée par le bois de Châtenay d'une superficie totale de 24ha 70a 60 ca (parcelles YZ 51 et YZ 53).

Depuis, chaque année, l'ONF propose un plan de coupes qui doit être validé par le Conseil municipal.

Ainsi, pour 2023, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2023 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (dites coupes réglées)

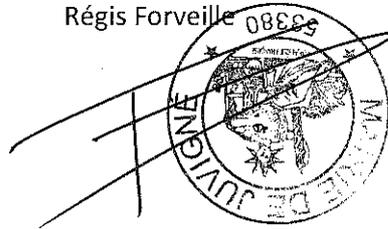
| Nom de la Forêt | Numéro parcelle | Surface à parcourir (ha) | Type de coupe | Destination de la coupe (vente ou délivrance) |
|----------------------------|-----------------|--------------------------|---------------|---|
| Forêt communale de Juvigné | YZ 53 : 1.A | 2,40 | RE | VENTE |

- Choisit leur destination de la façon suivante : vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois).
- Autorise le Maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022
Date de publication : 8 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

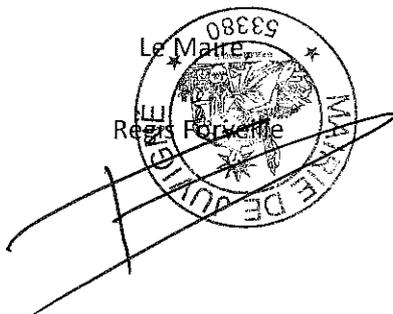
Objet : Virements de crédits : investissement budget commune 2022

Monsieur le maire expose que divers ajustements sont nécessaires concernant les travaux d'investissement voirie (programme 207), ainsi que le remboursement de deux échéances trimestrielles du nouvel emprunt pour l'église et l'achat des parcelles Vettier (programme 206). Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire les virements de crédits suivants :

-Budget commune 2022 : dépenses d'investissements :

| Article | Montant en moins | Article | Montant en plus |
|--------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|
| 21571-203 : Achat matériel | -1000,00 | 1641 : Capital des emprunts | +1.000,00 |
| 2313-205 : Bâtiments communaux | -10.000,00 | 2015-207 : voirie 2022 | +62.900,00 |
| 2313-188 : Eglise | -65.000,00 | 2115-206 : terrains bâtis | +12.100,00 |
| TOTAUX | - 76.000,00 | | +76.000,00 |

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022
Date de publication : 8 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Aménagement de la future maison des associations 2 Rue d'Ernée : demande de subvention Départementale dans le cadre du Plan de Relance 2022

Monsieur le maire expose que dans le cadre du volet communal du plan Mayenne Relance, le Conseil Départemental a attribué, à la commune, une enveloppe de 27.194 € qui a été affectée au traitement de la méréule à l'église. Il reste, cependant, un reliquat de 2.054 € restant à consommer pour des travaux qui seront terminés au 31 décembre 2022, dernier délai. Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter ce reliquat à l'aménagement de la future salle des associations dans l'ancien bureau PTT au 2 Rue d'Ernée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Considérant les prochains travaux d'aménagement d'un dojo, devant être réalisés par la Fédération Nationale de Judo, dans l'actuelle maison des associations située au 1 Rue des Lilas,
- Considérant la nécessité de trouver un nouveau local pour les associations
- Décide de procéder à l'aménagement de l'ancien bureau de poste situé 2 rue d'Ernée afin de le rendre utilisable par les associations,
- Approuve le plan de financement des travaux, pour le nouveau local, ci-dessous :

. Dépenses HT :

- Décloisonnement, devis DPI 12.256,80 €

. Recettes :

- Subvention Départementale 2.054,00 €

Plan Mayenne Relance

- Autofinancement 10.202,80 €

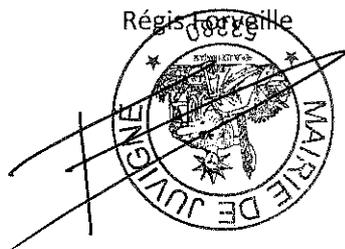
Total 12.256,80 €

- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'attribution du reliquat de subvention départementale dans le cadre du plan Mayenne relance auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit

Pour copie conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022
Date de publication : 8 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Location de la parcelle communale XK5

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 7 Juin 2022, le Conseil municipal a accepté de louer une partie de la parcelle communale XK5, pour une superficie de 65a 65ca à Monsieur Semeril, suite au départ en retraite de l'ancien locataire.

Or, par mail du 5 août, M. Semeril a annulé sa demande de location. Par contre, le GAEC Hoyaux souhaite louer cette parcelle.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

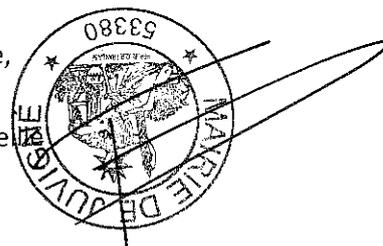
- DECIDE d'annuler sa délibération du 7 juin 2022
- ACCEPTE de louer une partie de ladite parcelle pour une superficie de 65a 65ca au GAEC Hoyaux domicilié 1 Saint Laurent à Juvigné, à compter du 1er octobre 2022 dans les mêmes conditions que précédemment. Le loyer semestriel, actuellement égal à 41,64 €, étant revalorisé tous les ans en novembre sur la base de l'évolution de l'indice national des fermages ou de tout autre indice qui pourrait s'y substituer.
- AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette location.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022

Date de publication : 8 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefeuvre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

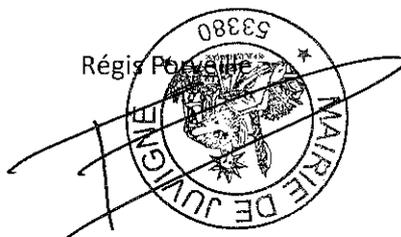
Objet : Organisation de la journée d'animations du vendredi 2 décembre 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, concernant la journée d'animations, qui sera organisée le 2 décembre 2022 dans l'église, destinée à recueillir des dons pour aider au financement de la restauration de la toiture de l'Eglise, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document permettant d'organiser les diverses manifestations prévues (marché de Noël, téléthon,..) ainsi que toute convention qui pourrait s'avérer nécessaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022

Date de publication : 8 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoît Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Subvention pour l'association ARCEM

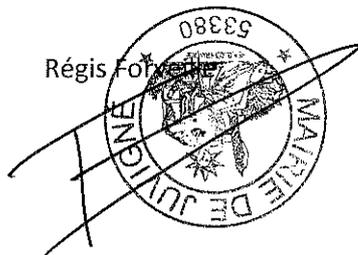
Sur rapport et proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, considérant les récents travaux de mise en sécurité réalisés gratuitement par l'ARCEM (Association pour la Restauration des Calvaires en Mayenne) sur un calvaire situé sur l'espace public dans le bourg route d'Ernée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'ARCEM, les crédits prévus à l'article 6574 étant suffisants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022

Date de publication : 8 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Nomination d'un correspondant incendie et secours

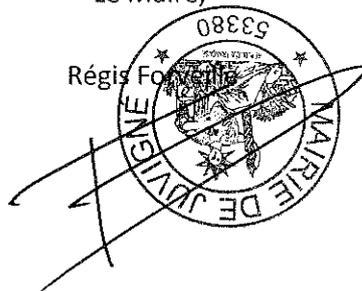
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de nommer Monsieur Régis Forveille, Maire, correspondant incendie et secours

Fait et délibéré, les jours, mois et an dît
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022
Date de publication : 8 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire.
Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchar, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefeuve.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Location terrain communal place de la mairie

Monsieur Michael Gilbert a quitté la salle sans participer au débat ni au vote.

Le conseil municipal, considérant la reprise de l'entreprise M'PIZZA de Monsieur Michael Gilbert par Monsieur Brian Dellière depuis le 11 Juillet 2022, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de transférer la location provisoire d'une partie de la parcelle AB 86, située entre ce commerce et la mairie, destinée à l'installation de tables et chaises à la belle saison, à compter de la date de reprise, pour le même prix de location, soit 150€ par an, à payer courant novembre de chaque année.
- le maire ou la première adjointe à signer la convention qui sera passée avec le locataire.

DECISION :

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 30 Août 2022

Date de publication : 8 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente Août, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Julie Foucteau, Michael Gilbert, Christelle le Guyader, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Samuel Bonnabesse et Laetitia Lefevre.

Etaient absents excusés : MM Bruno Bouvier, adjoint, Jérôme Poignand

Madame Michèle GILLES est élue secrétaire.

Objet : Projet du futur dojo : convention

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet « 1000 dojos » en vue des jeux olympiques de 2024, la Fédération Nationale de Judo, en concertation avec la Fédération Départementale et le judo club d'Ernée, propose de réaliser des travaux d'aménagement d'un dojo dans l'actuelle salle des associations située 1 rue des Lilas. Le montant des travaux, sous la maîtrise d'oeuvre de la Fédération Nationale, est estimé à 140 000 € TTC. La Fédération va solliciter un financement à l'ANS (Agence nationale des sports) à hauteur de 80% de la dépense. Le reste à charge devant être financé par la commune et par des partenaires privés pour une livraison prévue à l'été 2023.

Afin de finaliser ce projet, il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition du bâtiment avec la Fédération Française de Judo, jujitsu, Kendo et disciplines associées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-AUTORISE le maire ou la première adjointe à signer la convention ainsi que tout acte ou document concernant ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an dit
Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Forveille

